

Le 3 juin 2020

Cher parents,

Cours en ligne :

Avec la situation actuelle et le passage aux cours en ligne, nous voulions vous informer que lorsque votre enfant assiste à un cours en ligne, la session pourrait être enregistrée, que ce soit sa voix et/ou son image. À son tour, cet enregistrement peut être réutilisé ou partagé par l'enseignant(e) à des fins d'évaluation ou pour permettre aux autres élèves d'accéder au contenu de la session. Si vous ne voulez pas que l'image de votre enfant soit enregistrée, il est de sa responsabilité de désactiver la fonction vidéo de son appareil. S'il ne souhaite pas que sa voix soit audible, il peut toujours utiliser la boîte de communication. Soyez assurés qu'avant qu'une séance soit enregistrée, les élèves seront mis au courant.

Il est aussi important d'informer votre enfant qu'il/elle n'a pas le droit d'enregistrer d'autres élèves ou des enseignant(e)s sans leur consentement, soit directement à partir de leur ordinateur, ou indirectement avec un dispositif d'enregistrement audio ou vidéo séparé, tel qu'un téléphone mobile.

Tout document produit et ou présenté au cours d'une séance en ligne, y compris, mais sans s'y limiter, toute vidéo préenregistrée ou en direct est protégée par le droit d'auteur, par le droit à la propriété intellectuelle ainsi que par le droit à l'image, peu importe le moyen utilisé. Il est strictement interdit de copier, de redistribuer, de reproduire, de republier, de sauvegarder sur tout support ou de modifier sans l'autorisation de la commission scolaire Eastern Townships. Toute violation de ces conditions d'utilisation pourrait être sanctionnée par la commission scolaire Eastern Townships.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec votre directeur d'école ou de centre.

Merci,

Le secrétariat général et le département des services pédagogiques et des technologies